

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Le Conseil Municipal se réunira :

**Le Lundi 8 Avril 2024**  
**À 19 heures**  
**Salle du Conseil Municipal**

### L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 Mars 2024

#### 1- Finances

- Attribution de subventions pour l'année 2024
- Décision modificative

#### 2 - Personnel

- Création d'un poste d'animateur à mi-temps
- Protection sociale des agents

#### 3- Intervention des services extérieurs

- Approbation d'une mission de maîtrise d'œuvre par l'Agence Technique : Entrée de bourg route d'Iteuil
- Mission de sécurisation de l'accès à internet à l'école
- Renouvellement de l'adhésion de la médiathèque au réseau C@bri du département de la Vienne

#### 4- Compétence tourisme

- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public par l'association « La Vallée des Légendes »
- Demande d'avance financière de l'association « La Vallée des Légendes » à la commune de Ligugé

#### 5 - Délibérations diverses

- Adhésion au contrat de fourniture d'électricité proposé par SOREGIES sur un compteur
- Accord pour une cession d'un délaissé de voirie Rue Montplaisir
- Convention avec le Département de la Vienne pour l'organisation d'un concert dans le cadre des heures vagabondes

#### 6 - Commissions communales

- Comptes rendus des travaux des commissions

#### 7 - Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

#### 8 - Informations diverses

#### 9 - Calendrier prévisionnel des activités publiques

#### 10 - Questions diverses

#### 11 - Remerciements



Maire,

Bernard MAUZÉ